

BUDGET 2021

La Municipalité de Pully a soumis au Conseil communal, le 9 décembre 2020, un budget 2021 largement déficitaire, avec un déficit de CHF 16'721'500.00. Les charges et revenus se situent aux alentours, respectivement, de CHF 173 mios pour les charges et 156 mios pour les revenus.

Tableau comparatif des charges

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Total des charges	173'033'700.00	166'531'900.00	170'994'274.13
Total des revenus	156'312'200.00	156'858'800.00	160'257'855.40
Résultats	-16'721'500.00	-9'673'100.00	-10'736'418.73

Le montant total des charges est de CHF 173 mios. Mais c'est sur un montant de CHF 59.5 mios seulement, soit les «charges maîtrisables», que la Municipalité peut agir et exercer un véritable contrôle. Le solde se compose de CHF 102.7 mios de charges non maîtrisables et CHF 10.8 mios de charges internes.

Charges maîtrisables : gel des salaires

Les charges maîtrisables augmentent d'environ CHF 500'000 par rapport au budget 2020 et d'environ CHF 700'000 par rapport aux comptes de l'année 2019. Le budget 2021 n'intègre aucune indexation et aucune augmentation statutaire, mais prévoit un gel généralisé des salaires du personnel communal. Les achats de biens services et marchandises augmentent de 1.3% par rapport au budget 2020 et de 2.0% par rapport aux comptes de l'année 2019. Les aides et subventions sont également en hausse de l'ordre de 2.8% par rapport au budget 2020 et en diminution de 4.0% par rapport aux comptes de l'année 2019. Cette diminution est en grande partie due à la reprise par le Canton du financement de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) dès l'exercice 2020.

Charges non maîtrisables

Les charges non maîtrisables progressent d'environ CHF 5.9 mios (+6.0%) par rapport au budget 2020 et de CHF 4.5 mios (+4.6%) par rapport aux comptes de l'année 2019.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités progressent d'un peu plus de CHF 4.9 mios, soit +5.4% par rapport au budget 2020, et d'environ CHF 3.7 mios (+4.0%) par rapport aux comptes 2019. Cette augmentation provient essentiellement des effets liés à la modification du système péréquatif intercommunal. Celle-ci provoque une importante hausse de la participation de Pully au financement de la facture sociale, ainsi qu'à la péréquation directe horizontale. On constate donc que les premiers effets du rééquilibrage financier pour le financement de la cohésion sociale n'ont pas d'effet sur la participation au financement de la facture sociale.

Tableau comparatif des revenus

Types de revenus	Budget 2021	Budget 2020	Ecart (CHF)	Ecart (%)
Revenus fiscaux	100'141'000.00	101'629'200.00	-1'488'200.00	-1.5%
Revenus non fiscaux	43'903'800.00	43'498'000.00	405'800.00	0.9%
Revenus internes	12'267'400.00	11'731'600.00	535'800.00	4.6%
Total des revenus	156'312'200.00	156'858'800.00	-546'600.00	-0.3%

Revenus fiscaux

Le taux d'imposition communal pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 est de 61.0, soit l'équivalent de deux points de moins que celui du budget 2020. Ce taux a été pris en compte suite au refus de la population pulliérane d'augmenter le coefficient communal. Pour 2021, les recettes seraient inférieures de 1.5% à celles de 2020.

La facture sociale couvre le coût d'un ensemble de prestations sociales déterminées par une base légale. Elle est financée à raison de 50% par le Canton et 50% par les communes vaudoises.

Les charges péréquatives sont toutes celles qui doivent être réparties sur l'ensemble des communes vaudoises par le biais d'une clé de répartition appelée «péréquation cantonale».

Une inévitable augmentation de la dette

Ce budget 2021 très largement déficitaire devrait amener une marge d'autofinancement négative d'environ CHF 12.1 mios. Pully devra donc non seulement s'endetter pour financer l'entier de ses investissements, mais également pour financer une partie des charges de fonctionnement.

Ainsi, selon toute vraisemblance, la dette communale consolidée devrait progresser de manière très rapide et se situer aux alentours de CHF 160.0 mios au 31 décembre 2021.

Analyse

Malgré un effort important sur le niveau des charges maîtrisables, notamment au niveau de la masse salariale (gel des salaires), le budget 2021 est massivement déficitaire. Ceci s'explique notamment par le niveau extrêmement important des charges péréquatives résultant de la modification du système péréquatif vaudois. En effet, malgré le protocole d'accord négocié par l'Union des communes vaudoises (UCV), la participation de la Ville de Pully au financement des charges péréquatives progresse de l'ordre de CHF 3.6 mios par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. La part de la Ville de Pully au financement de la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 41.2 mios pour le budget 2021, soit une augmentation de CHF 31.4 mios (+320%), ce qui en fait la ville dont la participation est la plus élevée par habitant.

De plus, les effets liés à la crise sanitaire (COVID-19) ont des conséquences non négligeables, notamment au niveau des recettes fiscales.

La situation financière de la Commune est très préoccupante et mènera, à terme, à des mesures d'assainissement relativement importantes (suppression de prestations, redimensionnement de certaines activités, etc.) afin d'éviter une progression trop rapide de l'endettement.

En 2021, la marge d'autofinancement sera largement négative, ce qui induit que la mise en œuvre du plan des investissements projeté conduira à une forte progression de l'endettement communal. Or il a été constaté lors de son examen détaillé que ce plan des investissements contient majoritairement des objets reconnus indispensables pour répondre aux besoins d'infrastructures scolaires et sportives ou à la nécessité du maintien du patrimoine et de la valeur des réseaux.

Rens.: Direction de l'administration générale et des finances, finances@pully.ch, 021 721 31 11

Sommaire

Editorial
Budget 2021
Elections communales 2021
E-séances: un outil collaboratif
Réaménagement Poste-Reymondin
Bientôt un agenda numérique
Ecowatt 2021

Editorial

La Municipalité de Pully a déposé, début novembre, un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) contre le décompte final des péréquations, au nombre desquelles figurent la facture sociale pour 2019. Comme les médias l'ont récemment rapporté, une douzaine d'autres communes ont déposé des recours similaires dans une action concertée.

La Municipalité est d'avis que les différents prélèvements cantonaux, et particulièrement celui relatif à la facture sociale sur le budget des communes vaudoises est trop élevé par rapport aux ressources dont elles disposent. Selon elle, le déploiement des pleins effets de l'accord conclu entre le Canton et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) en 2028 est trop tardif et de plus, le rééquilibrage à hauteur d'un montant fixe et pérenne de CHF 150 mios est insuffisant. La Municipalité regrette également que cet accord n'évoque pas les principes de la future répartition de la facture sociale entre les communes.

Le recours qui a été déposé est, pour la Municipalité de Pully, une manière d'aller au bout de sa démarche, c'est-à-dire de questionner la légalité même du système péréquatif vaudois, qui a subi plusieurs modifications récentes aux effets dévastateurs pour les finances de la Ville. Pour Pully ainsi que pour les communes qui participent à cette action conjointe, c'est le système entier qui doit être repensé. Il est temps de revoir la marge de manœuvre, aujourd'hui inexistante, des communes à forte capacité contributive face au Canton.

La Municipalité

Quelques chiffres-clé

156 Entre les années 2015 et 2021, la participation de Pully au financement des charges liées à la péréquation a progressé de CHF 15.6 mios, soit une hausse de 37.3%

3,7 Malgré l'accord de rééquilibrage entre le Canton et l'UCV, les acomptes de l'année 2021 concernant la participation de Pully au financement des charges liées à la péréquation progressent de CHF 3.7 mios par rapport à ceux prévus pour l'année 2020, soit une hausse de 6.9%

1'000'000 Sur la base du décompte final de l'année 2019 (le dernier en date) sur les péréquations, si les recettes fiscales liées à l'impôt sur le revenu augmentaient de CHF 1'000'000, la participation de Pully aux dépenses de la facture sociale et de la péréquation augmenterait de CHF 1'050'000, soit un montant supérieur à l'augmentation de ses recettes fiscales

ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

Le 7 mars 2021 auront lieu l'élection au Conseil communal et le premier tour de l'élection à la Municipalité pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Le Conseil communal, organe législatif composé de 100 membres, a notamment la compétence de se prononcer sur la gestion, le budget, les comptes ainsi que sur les différentes propositions de la Municipalité. Il adopte également les règlements communaux.

La Municipalité, organe exécutif composé de 5 membres, fait appliquer les lois et les règlements, dirige l'administration communale et met en œuvre les décisions du Conseil communal.

Les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus et domiciliés à Pully ainsi que les personnes étrangères, âgées de 18 ans révolus, domiciliées à Pully, au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et domiciliées dans le canton depuis 3 ans au moins disposent des droits politiques en matière communale.

L'approche de cet important moment de la vie communale est l'occasion de rappeler que, outre le droit d'élire leurs Autorités, les personnes précitées peuvent également être candidates à ces élections.

Toutes les informations liées aux prochaines élections communales sont disponibles sur notre site internet www.pully.ch (calendrier, délais à respecter, dossiers de candidature). Entre temps, le Greffe municipal demeure naturellement à la disposition des citoyennes et citoyens qui souhaiteraient des informations.

A noter que le délai pour déposer les dossiers de candidatures est fixé au 18 janvier 2021 à 12h00.



Rens.: Greffe municipal,
021 721 31 26,
greffe@pully.ch

E-SÉANCES : UN OUTIL COLLABORATIF

Dans l'administration pulliérane, on utilise pour la gestion des procès-verbaux de la Municipalité un logiciel mis en place en 2006. Utile notamment pour le suivi des décisions, il permet de construire une séance de manière collaborative, comme un document de travail partagé. Il peut aussi, idéalement utilisé, réduire considérablement le papier. Cette solution a malheureusement vieilli et n'offrait pas la souplesse, la sécurité et le confort d'utilisation des outils actuels. La tendance à travailler loin du bureau n'a fait qu'accentuer ses lacunes. Une nouvelle solution a donc été créée par le Service de l'informatique de la Ville, en collaboration avec Artionet, une jeune société spécialisée dans les technologies Web. Rapidement, il est apparu évident qu'une coopération entre plusieurs communes offrirait un contexte idéal pour élaborer ce nouvel outil adapté. En juin 2017, la Ville de Pully a donc invité les responsables informatiques et les secrétaires municipaux de quelques villes vaudoises afin d'exposer le projet. Avec une idée simple: mutualiser le développement d'un outil commun. Pour partager les coûts, évidemment, mais aussi standardiser les bonnes pratiques. Résultat: 9 communes ont décidé de monter à bord! Grandson, Gland, Ste-Croix, Belmont, Renens, Yverdon, Prilly, Nyon et Pully. Le développement du projet s'est déroulé entre le printemps 2018 et l'automne 2019. Cette solution, nommée, e-séances, a été mise officiellement en production en 2020 et les retours sont pour l'instant pleinement positifs.

Rens.: Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, 021 721 31 11, municipalite@pully.ch

Bientôt un agenda numérique

Pour recevoir les Pulliérans, les futurs habitants ou les hôtes de passage, plusieurs guichets communaux existent actuellement, situés dans différentes zones géographiques de Pully. Ces guichets constituent des portes d'entrée pour diverses prises de contact. La possibilité de les rassembler physiquement sera rendue possible grâce au regroupement de l'administration, lors de la future rénovation des bâtiments historiques du Prieuré.

D'ici là, afin de renforcer l'information donnée aux habitants et d'améliorer la visibilité des activités existantes, la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, avec le soutien du Bureau de la communication de la Ville, travaille sur le développement d'une plateforme numérique de type «agenda intelligent». Cet outil permettra de centraliser les événements et mettra davantage en lumière les partenaires locaux (associations et sociétés locales, club sportifs, etc.). Sa mise en place contribuera aussi à une meilleure communication entre les services de l'administration, en facilitant ainsi la planification d'événements.

L'agenda de cette plateforme d'information est pensé dans une optique globale de cohésion sociale qui vise à incorporer les partenaires locaux, tant dans la mise en place que dans le fonctionnement futur d'un tel outil. Dans la première phase de ce projet, une collaboration avec l'association faitière des sociétés locales «Pully-Paudex-Belmont» a ainsi été initiée. Après une phase d'analyse pour définir les buts et les périmètres du projet, tout comme les partenaires concernés et les contenus à développer, le développement est désormais à bout touchant et l'outil sera prêt début 2021. Il permettra de rechercher, de manière facile et intuitive, tous les événements se déroulant sur ces trois communes, par intérêt, tranche d'âge, type d'activité ou date.

Rens.: Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, 021 721 31 65, djas@pully.ch

POSTE-REYMONDIN UN RÉAMÉNAGEMENT TRÈS ATTENDU

La Ville de Pully a lancé en 2013 un projet d'envergure consistant à réaménager l'ensemble de son centre-ville. Une démarche participative réalisée entre 2016 et 2017 a permis de concrétiser ce projet essentiel. Cette collaboration avec la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) a permis de concevoir un réaménagement qui se veut autant que possible à l'image du centre-ville auquel aspirent ses riverains et ses commerçants.

Il s'est poursuivi en 2019 par une enquête publique incluant le résultat de cette démarche, véritable concertation avec les riverains et des commerçants. Sa réalisation est prévue pour le début de l'année 2021, suite au vote des crédits par le Conseil communal en septembre dernier.

L'un des buts principaux de ce réaménagement est de réduire le trafic en favorisant la mobilité douce, pour dynamiser cette zone et la rendre plus conviviale. La zone entre le giratoire de la gare et celui de Samson Reymondin passera à 30 km/h avec une circulation dans les deux sens (demande formulée par les commerçants de cette artère principale de Pully). Une dizaine de places pour voitures seront supprimées et 36 places vélos créées. Les bus circuleront quant à eux exclusivement sur l'avenue du Tirage, qui accueillera les lignes 47 et 48, à double sens.



Convivialité également grâce aux trottoirs, qui seront élargis et pavés, pour permettre d'y installer des terrasses et de nouveaux arbres. Ponctuellement, des grands arbres (20 à 25 m) de différentes espèces marqueront certains endroits-clé de l'espace public: placettes, places ou encore articulations de rue. Plusieurs surfaces seront aussi généreusement plantées de fleurs. Il est important de garder l'aspect évolutif de ce quartier, qui accueille deux fois par semaine le marché.

Rens.: Direction des travaux et services industriels, 021 321 31 11, dtsi@pully.ch

FOCUS

TRAÇABILITÉ DES MATÉRIAUX

La Municipalité, par souci de transparence, de respect de la main-d'œuvre et de lutte contre le travail au noir, a mandaté pour ce projet le bureau d'étude Product DNA SA, expert en traçabilité de produit. Dans le cadre du réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin, une surface d'environ 5'600 m² sera agrémentée de pavés en grès et les trottoirs seront délimités par 1'200 m de bordures en granit. Ces quantités importantes ont motivé la Municipalité à entreprendre cette démarche qui est une première à Pully. Le granit est généralement originaire d'Italie, d'Espagne, du Portugal ou encore de Chine. Pour le grès, il peut aussi provenir d'Allemagne ou des pays de l'Est. Le but de cette démarche est d'examiner tous les critères sociaux et économiques qui doivent être respectés lors de l'appel d'offres. Ces critères environnementaux concernent entre autres l'engagement des entreprises en charge de l'exploitation des lieux d'extraction des matériaux, le recours à un plan de renaturation ou encore l'impact CO₂ de l'extraction jusqu'à la livraison sur le chantier. Le critère social se réfère quant à lui aux charges sociales et aux salaires qui doivent être versés. En tant que collectivité publique, il est primordial de pouvoir s'assurer que les conditions de travail des personnes engagées pour fournir les matériaux d'un chantier soient conformes aux réglementations locales. Il s'agit d'un essai qui pourrait, si les résultats sont concluants, être renouvelé à l'avenir pour tous les grands projets de la Ville de Pully.

Impressum

Edition: Municipalité de Pully – décembre 2020
Graphisme: www.enzed.ch

Tirage: 11'000 exemplaires
Comité de rédaction: G. Reichen, Ph. Steiner, J. Beaud Turin, A. Piolino, M. Rysler

Impression: PCL Presses Centrales SA,
1020 Renens, sur papier certifié FSC

www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 11
www.facebook.com/VilledPully, Instagram @VilledPully

ECOWATT 2021

La Ville de Pully, au travers de son programme Ecowatt, encourage l'installation de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques, le remplacement de chauffage à énergies fossiles par des pompes à chaleur, l'isolation de bâtiments ou encore la mobilité électrique.

En 2020, ce sont plus de 260 pulliérans-nes qui ont ainsi été soutenus-es, par exemple, pour l'achat d'un vélo électrique, l'installation d'une borne de recharge électrique, la création d'une installation solaire ou encore la réalisation d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments.

Le programme sera reconduit pour une 3^e édition à partir du 1^{er} janvier 2021.

Résumé des subventions communales 2021 HABITAT

Installation photovoltaïque:
40% de la petite rétribution unique (PRU), max CHF 3'500.-

Installation solaire thermique:
40% de la subvention cantonale*, max CHF 3'500.-

Changement de chauffage par une pompe à chaleur:
40% de la subvention cantonale*, max CHF 8'000.-

Isolation thermique:
30% de la subvention cantonale*, max CHF 8'000.-

Bilan énergétique:
Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments (CECB@Plus):
50% de la subvention cantonale*

* Les aides communales complètent les subventions cantonales de même nature. N'hésitez pas à entreprendre des démarches auprès de la direction cantonale de l'énergie. Vous trouverez auprès d'elle des conseils techniques pour vous guider dans l'élaboration de votre projet.

MOBILITÉ

Vélo électrique neuf:
10% du prix d'achat, max CHF 200.-

Moto, scooter électrique neuf:
15% du prix d'achat, max CHF 400.-

Voiture 100% électrique neuve:
Forfait: CHF 750.- (batterie max 50 kWh)

Borne de recharge:
40% du prix d'achat (inclus installation électrique), max CHF 1'000.-

Mobility: Entre 50% et 100% du prix d'achat en fonction de l'abonnement choisi

Pour plus d'information, rendez-vous dès le 1^{er} janvier 2021 sur www.pully.ch/ecowatt